



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5435<sup>e</sup>** séance

Mercredi 10 mai 2006, à 11 h 20

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Gayama .....	(Congo)
<i>Membres :</i>	Argentine .....	M. García Moritán
	Chine .....	M. Zhang Yishan
	Danemark .....	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Wolcott Sanders
	Fédération de Russie .....	M. Churkin
	France .....	M. de Rivière
	Ghana .....	M. Christian
	Grèce .....	M <sup>me</sup> Papadopoulou
	Japon .....	M. Haneda
	Pérou .....	M <sup>me</sup> Tincopa
	Qatar .....	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie .....	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Johnston
	Slovaquie .....	M. Burian

### Ordre du jour

#### La situation en Somalie

Lettre datée du 4 mai 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (S/2006/229)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 11 h 20.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation en Somalie**

**Lettre datée du 4 mai 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (S/2006/229)**

**Le Président :** Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2006/229, qui contient le texte d'une lettre datée du 4 mai 2006 du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, transmettant le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/287, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique.

**Le Président :** Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1676 (2006).

*La séance est levée à 11 h 25.*